Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260312-DE_2026_010-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2026

Le jeudi 12 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de La Boussac s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine FAUVEL, Maire, en session ordinaire.

En présence de : Mme FAUVEL Christine, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M.OLLIVIER Jean-Luc, M.CHAPDELAINE Jérôme, , Mme LEMENANT Fanny, M.LOIZEAU Cyrille, M.NOEL David, M.RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

Excusé ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille à M.OLLIVIER Jean-Luc

Excusés sans procuration : Mme DELEPINE Annie, M.DION Rodolphe

Absente : Mme GEDOUIN-ERARD Aurore

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné *M. RABOURT Jean-Luc* ***à l'unanimité des membres présents comme secrétaire de séance.***

N° 2026-010 - Affectation du résultat du budget communal

Vu l'avis de la commission des finances du 4 mars 2026,

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025 : Commune.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement : Commune.

Constatant que le compte financier unique de la Commune présente :

- un excédent de fonctionnement de 260 695.65 €
- un déficit d'investissement de 116 853.32 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter un montant de **260 000 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026 Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de séance,
M. RABOURT Jean-Luc

Pour copie conforme
Le Maire, Mme FAUVEL Christine